



Syndicat des Eaux et d'Assainissement de Langoiran

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LANGOIRAN

Exercice 2019

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

(Article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Mise en forme par la société ICARE -
Ingénieur Conseil Eau et Assainissement
109 Avenue Blaise Pascal
33160 Saint Médard en Jalles
Tél : 06 28 77 16 49
email : contact@icare-conseil.com

SOMMAIRE

I - OBJET DU DOCUMENT.....	3
II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE.....	3
II.1 - TERRITOIRE DESSERVI.....	3
II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	3
II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire.....	3
II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité.....	4
II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT.....	4
II.3.1 - Généralités.....	4
II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement.....	5
II.3.3 - Abonnés industriels.....	5
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE.....	5
III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU.....	5
III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU.....	6
III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES.....	6
IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS.....	6
IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL).....	6
IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN.....	8
IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN.....	9
IV.4 - LA FILIÈRE BOUES.....	10
V - LES TRAVAUX ET PROJETS.....	11
VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE.....	11
VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX.....	11
VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX.....	11
VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés.....	12
VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE.....	13
VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT.....	13
VII.1.1 - Préambule.....	13
VII.1.2 - La part de la collectivité.....	13
VII.1.3 - La part de l'exploitant.....	13
VII.1.4 - Les taxes.....	14
VII.1.5 - Récapitulatif.....	14
VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE.....	16
VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement.....	16
VII.2.2 - Compte administratif.....	16
VII.2.3 - Évolution de la dette.....	17
VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE.....	19
Annexe	
A1 – Fiche de synthèse des indices de performance	20
A2 – Informations Agence de l'Eau	24

I - OBJET DU DOCUMENT

Un document
de synthèse
pour les élus
et les usagers

Ce présent rapport a pour objet de répondre aux obligations de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement eaux usées doit être présenté à l'assemblée délibérante et mis à la disposition du public.

Ce document a aussi pour objet de présenter de manière synthétique le fonctionnement et les caractéristiques principales du service et servir d'outil de communication librement consultable par tous. Il est conforme à l'annexe VI du CGCT modifiée par le décret du 2 mai 2007.

Il intègre les modifications apportées par la Loi du 12 Juillet 2010, dite Loi Grenelle II.

II - CARACTÉRISATION GÉNÉRALE DU SERVICE

II.1 - TERRITOIRE DESSERVI

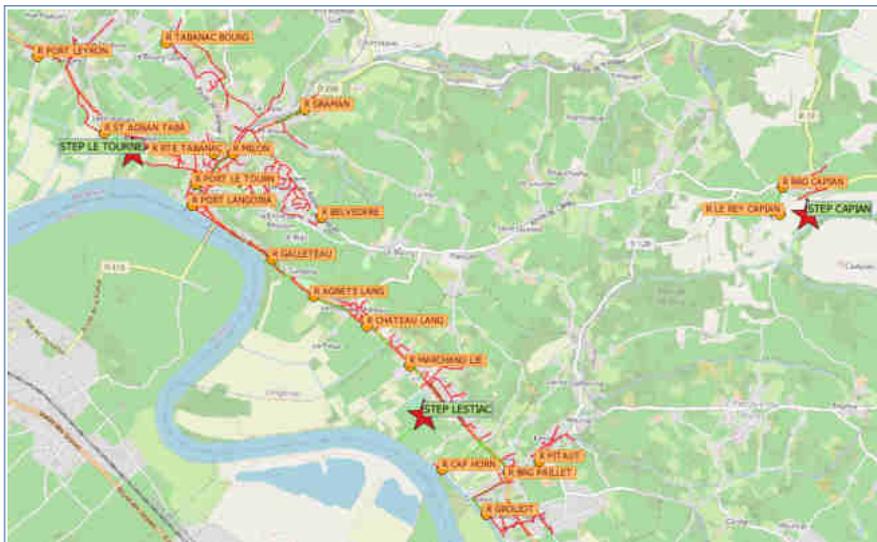
Le SIAEPA de Langoiran regroupe les communes de Langoiran, Capien, Le Tourne, Lestiac sur Garonne et Tabanac. Depuis le 1^{er} janvier 2013, les communes de Paillet et Villenave de Rions sont rattachées au SIAEPA.

Toutes les communes ont des habitations à la fois en assainissement collectif, objet du présent document, et en assainissement non collectif (ANC)

Situé au Sud Ouest du département de la Gironde, dans la zone dénommée "entre deux mers", il se caractérise par un habitat de type rural, avec de gros bourgs et un habitat diffus. L'économie est tournée principalement vers la viticulture et l'exploitation forestière.

Le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement est de 2 019, soit environ 4 543 habitants.

La population totale du SIAEPA est d'environ 6 995 habitants (INSEE) représentant 3 258 abonnés au réseau eau potable.



2 019 abonnés
représentant
environ 4 440
habitants

II.2 - MODE DE GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Syndicat de Langoiran a délégué la gestion de l'ensemble des équipements du réseau de collecte et de traitement des eaux usées à la Société Nantaise des Eaux par un contrat d'affermage débuté le 1^{er} janvier 2013 pour une durée de 12 ans. La société SUEZ a repris cette société et le contrat depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'entretien et l'exploitation du service incombent au délégataire, tout comme le renouvellement des matériels électriques et mécaniques. Pour sa part, la Collectivité organise et finance l'extension, le renouvellement ou le renforcement du réseau et de tous les ouvrages de génie civil du service.

La répartition des tâches est donc la suivante :

II.2.1 - Prestations à la charge du délégataire

Gestion des abonnés :	Mise en service des branchements – Établissement du contrat – Remise du règlement du service ; Accueil des usagers ; Émission des factures, traitement des réclamations et contentieux ; Vérification de la bonne réalisation des raccordements.
Gestion du service :	Fonctionnement, surveillance et entretien des ouvrages ; Astreintes ; Traitement des informations et interventions pour les pannes ; Mise en service des nouvelles canalisations et des ouvrages de traitement ;

Le nouveau
contrat de
délégation de
2013 a été repris
en 2017 par la
société SUEZ
après fusion
avec Nantaise
des Eaux

Une répartition
des tâches entre
le gestionnaire
et la collectivité

Analyses et suivi de la qualité de stations ;
 Gestion des boues des stations ;
 Intervention pour désobstruer le réseau.

Renouvellement : Des installations électriques, des télégestions, des pompes
 Des portes, clôtures, portails, peintures des ouvrages
 Des compteurs, des branchements

Divers : Des installations de traitement hors génie civil
 Fourniture et mise à jour des plans
 Campagne de recherche des eaux parasites
 Participation à l'élaboration des programmes d'investissement
 Avis sur les raccordements futurs dont lotissements

II.2.2 - Prestations à la charge de la collectivité

Investissement : Financement des travaux d'extension et renforcement des ouvrages et des canalisations ;
 Mise aux normes des ouvrages lors des modifications de la réglementation ;
 Déplacement des conduites

Renouvellement : Des ouvrages de génie civil
 Des canalisations et ouvrages accessoires

II.3 - LES ABONNÉS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

II.3.1 - Généralités

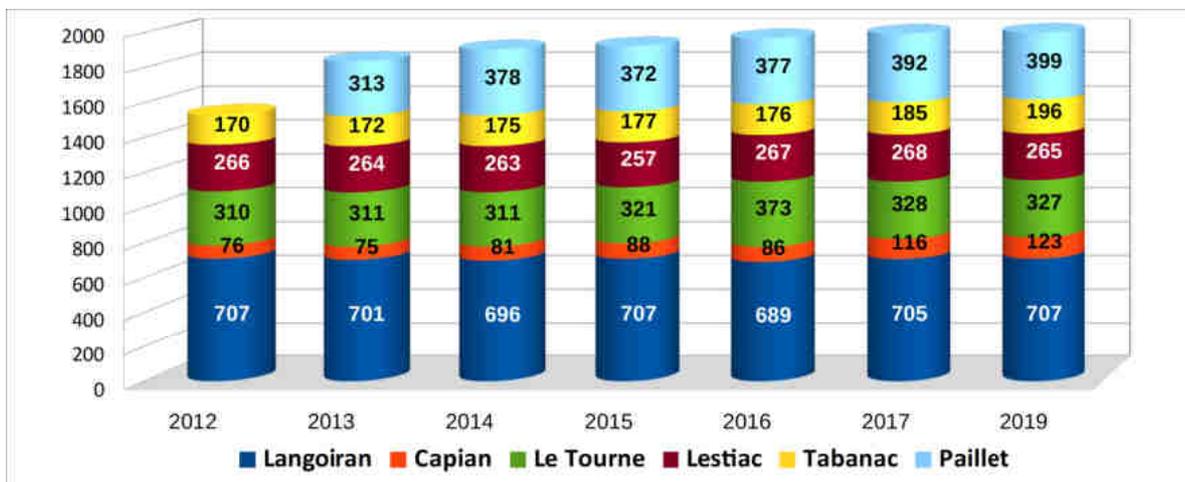
Sur la population totale des sept communes, soit 6 995 habitants (donnée INSEE), correspondant à 3 259 abonnés au service de l'eau potable, soit 2,25 habitants/abonné, le service d'assainissement dénombre seulement 2 019 clients raccordés au réseau de collecte, soit environ 4 543 habitants représentant environ 62% de la population.

Par rapport à 2018, on constate une augmentation de 0,8 % du nombre d'abonnés soit 16 abonnés en plus, essentiellement sur la commune de Tabanac.

Les progressions du nombre d'usagers facturés (au 31 décembre) sont les suivantes (absence de données en 2018) :

Une augmentation de 0,8 % du nombre d'abonnés, soit 16 abonnés en plus.

	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Valeur 2018	Valeur 2019	Progression 2016 2019	
Langoiran	707	689	705	/	707	2	0,3%
Capian	88	86	116	/	123	7	6,0%
Le Tourne	321	373	328	/	327	-1	-0,3%
Lestiac	257	267	268	/	265	-3	-1,1%
Paillet	372	377	392	/	399	7	1,8%
Tabanac	177	176	185	/	196	11	5,9%
TOTAL	1 922	1 968	1 994	2 001	2 017	23	1,2%



II.3.2 - Schéma d'assainissement – Taux de raccordement

62 % des logements sont raccordés au service de l'assainissement collectif

Conformément à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat a fait réaliser en 1998 un schéma d'assainissement qui a été approuvé après enquête publique.

Des mises à jour de ces schémas ont été réalisés ces dernières années.

Sur les 3 259 abonnés au réseau d'eau potable, seul 62 % sont concernés par l'assainissement collectif, les autres dépendants du service de l'ANC.

Les données du délégataire montrent 19 abonnés raccordables mais non raccordés, soit un taux de raccordement de 99 %

II.3.3 - Abonnés industriels

L'exploitant n'indique pas de raccordement d'industriel faisant l'objet d'une convention

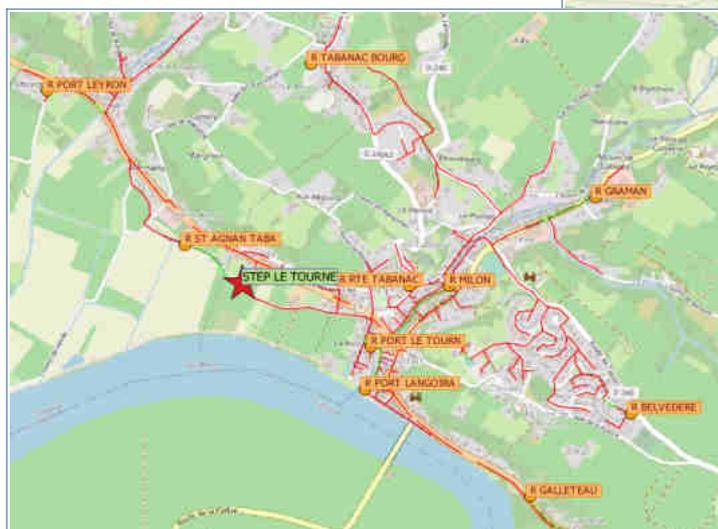
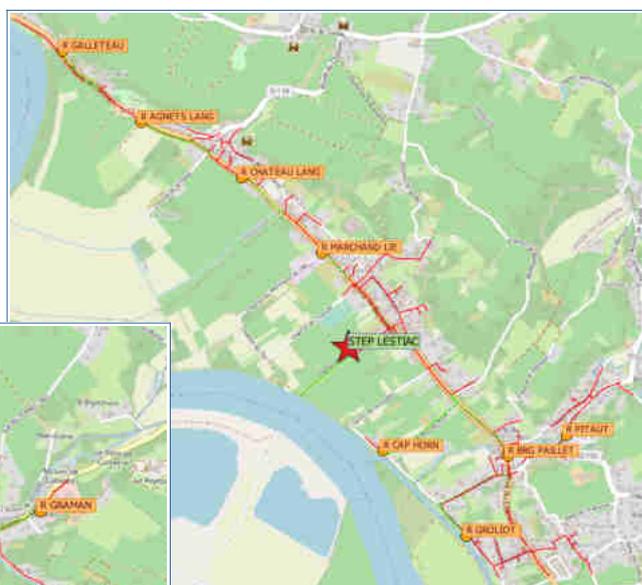
III - LE RÉSEAU DE COLLECTE

III.1 - LES OUVRAGES STRUCTURANTS DU RÉSEAU

Le réseau de collecte est divisé en trois entités principales aboutissant chacune à une station d'épuration, à savoir :

3 stations d'épuration et 20 postes de refoulement

Station de Lestiac : Regroupe des abonnés de Lestiac et d'une partie de Langoiran (zone sud-est le long de la départementale). Ce réseau comprend 5 postes de refoulement non compris celui en entrée de station. Elle reçoit aussi des effluents venant de Paillet avec 3 postes supplémentaires. Le réseau de 14 km dessert 791 abonnés.



Station de le Tourne : Communes de la Tourne et Tabanac, et partie Nord Ouest de Langoiran. Ce réseau comprend 10 postes de refoulement. Le réseau gravitaire de 20,1 km dessert 1 102 abonnés soit environ 2 320 habitants

Un réseau 30,6 km de canalisations gravitaires

Station de Capian : Station desservant le bourg de la commune de Capian avec 2 postes de refoulement.

Le linéaire gravitaire total est de 30,6 km et celui des refoulements de 6,0 km, en légère augmentation.

Tous les postes de refoulement sont désormais équipés en télégestion ce qui permet au gestionnaire d'être averti en temps réel des problèmes et d'intervenir en conséquence.



III.2 - CONTRÔLE ET ENTRETIEN DU RÉSEAU

L'exploitant indique des opérations de curage et d'inspection des réseaux. Ces opérations de contrôle visent à prévenir les dysfonctionnements et les défauts du réseau.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Curage préventif						
Valeur (en m)	1 560	1 150	320	264	1 333	0
Evolution		-26,3%	-72,2%	-17,5%	404,9%	-100,0%
Taux de curage	5,20%	3,83%	1,07%	0,88%	4,40%	0,00%
Inspections						
Passage caméra (en m)	200	150	0	264	1 230	2 110
Tests à la fumée (en m)						
Renouvellement de canalisation						
Par la collectivité	300	495		45	278	0
Contrôle des branchements						
Conforme	2	1	6			
Non conforme	4	2	2			
Total	6	3	8	30	3	6

Des vérifications, des curages et des nettoyages de réseau.
Des renouvellements engagés par la collectivité

Il est précisé que aucun secteur n'a nécessité plus de deux interventions dans l'année contre 6 en 2016 (idem en 2018).

Le taux de points noirs est donc de 0 %, en très forte baisse.

Sur les 27 contrôles de branchements effectués depuis 2013, seulement 16 sont conformes (soit 59%) et 11 sont non conformes (41%). Ces valeurs sont similaires depuis 2013. Il n'y a pas d'information sur les 30 contrôles de 2017, ni les 3 de 2018 ou les 6 de 2019.

L'exploitant ne donne pas d'information sur la localisation d'éventuels problèmes liés à l'H₂S.

Le rapport signale des entrées d'eaux parasites sur le réseau sans en préciser la localisation.

III.3 - REJETS NON DOMESTIQUES

Il n'est indiqué aucune autorisation de déversement d'établissements industriels ou de rejet non domestique.

IV - LES STATIONS D'ÉPURATIONS

IV.1 - LA STATION DE LESTIAC – COMMUNES DE LESTIAC, PAILLET ET LANGOIRAN (PARTIEL)

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1992.

Elle dessert les communes de Lestiac, Paillet et le secteur du Pied du Château sur Langoiran.

Après traitement, son rejet s'effectue vers la Garonne. La filière boues retenue est celle d'une déshydratation par machine mobile puis transfert vers un centre de compostage. Il est aussi fait parfois usage des lits de séchage.

La Police de l'Eau a modifié les conditions de gestion de cette station d'épuration par un arrêté préfectoral en date du 8 janvier 2019. Cet arrêté modifie légèrement la norme de rejet sur la DBO5 mais surtout impose à la collectivité :

- La réalisation d'une étude diagnostique pour fin 2019
- La mise en œuvre d'un programme d'actions correctives avant fin 2020
- La mise en place d'un programme de réhabilitation des réseaux de collecte pour réduire les entrées d'eaux parasites avant fin 2021

Cette station a fait l'objet en 2019 de 12 contrôles d'une journée par l'exploitant et de 1 visite de l'auto contrôle du SATESE. Les résultats sont les suivants :

Des obligations réglementaires en cours de mise en œuvre

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2018	2019	% évol	2018	2019
Équivalent habitant	2 000	1 155	1 114	-3,53%	57,8%	55,7%
Volume (m3/j)	300	207	209	0,97%	69,0%	69,7%
DBO5 (kg/j)	120	66,1	67	1,36%	55,1%	55,8%
DCO (kg/j)	220	161,2	154	-4,47%	73,3%	70,0%
MES (kg/j)	180	71,4	66	-7,56%	39,7%	36,7%
Azote (kg/j)	30	14	16	14,29%	46,7%	53,3%
Phosph. (kg/j)	8	1,85	2	8,11%	23,1%	25,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La station de Lestiac n'est saturée qu'à 55,7 % de sa capacité nominale, en légère baisse par rapport à 2017

Ces valeurs montrent un taux moyen de saturation de 55,7%, ce qui laisse de la place pour de nouveaux abonnés. On constatait depuis 2011 une augmentation de la moyenne des charges entrantes puis une baisse en 2014 et 2015, et une reprise en 2016. Hormis en 2016, les valeurs sont similaires depuis 2019.

La synthèse 2019 du délégataire indique que 791 abonnés, soit 1 708 habitants, sont raccordés à cette station. On constate donc que la charge arrivant réellement ne correspond qu'à moins de 70 % du calcul théorique.

La station a reçu un total de 76 280 m³ en 2019 (67 160 m³ en 2017 et 71 455 m³ en 2018) soit une moyenne de 210 m³/jour ou 70 % de la capacité de la station.

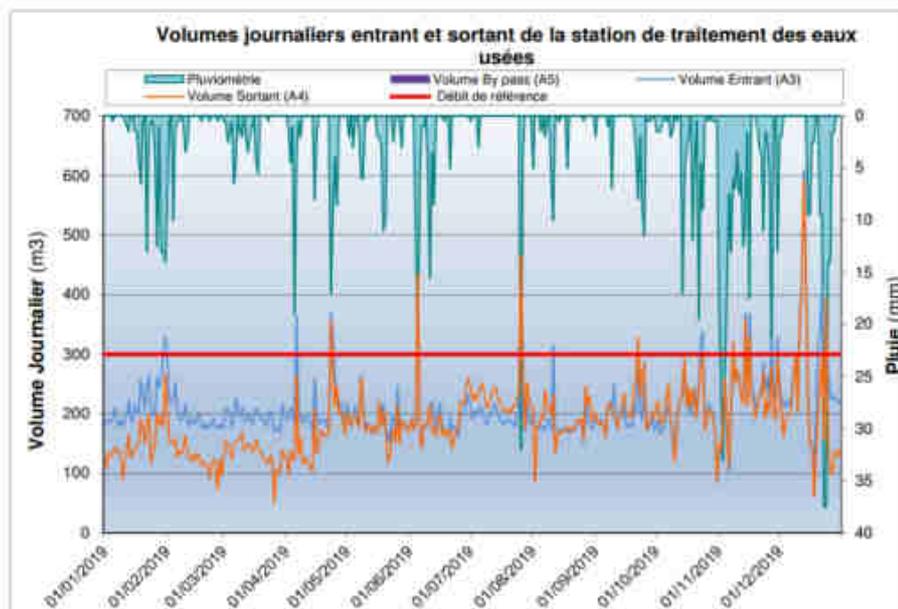
Des dépassements de débit peu important par fortes pluies

Le volume maximal journalier mesuré dépasse les 600 m³/j alors qu'il a déjà dépassé les 950 m³/j. Aucun des 12 bilans n'a été effectué en période de surcharge hydraulique. En 2019, le délégataire signale 25 jours de dépassements débit nominal (8 jours en 2017 et 2018).

Les charges mesurées sur la station sont assez variables cette année, sans qu'il puisse être trouvé une explication.

Les pluies fortes provoquent des débits importants en entrée de station mais on ne constate pas trop l'influence de la nappe haute en période hivernale :

Les entrées d'eaux parasites sont moins visibles depuis 2014



Le SATESE et le délégataire signalent des valeurs inexactes mesurées en sortie en raison d'un mauvais réglage du débitmètre, qui est en plus sensible à la marée.

Le SATESE précise que le taux de boues dans l'ouvrage est trop important et signale quelques dysfonctionnements dont un arrêt long de la turbine d'aération et une faible efficacité du dégrilleur.

Les chiffres suivants correspondent à l'arrêté en vigueur en 2019 (nouvel arrêté).

Tableau 2 : Performance du traitement – Rendements (valeurs sur 12 bilans)

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	209,0 m3/j	265,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	23,9 mg/l	154,0 mg/l	80%	92,1%	54,7%	NON
DCO	125,0 mg/l	81,9 mg/l	357,0 mg/l	75%	89,0%	60,0%	NON
MES	30,0 mg/l	16,4 mg/l	27,0 mg/l	90%	95,1%	95,0%	100%
Azote	/	3,2 mg/l	10,7 mg/l	90%	61,0%	8,0%	/
Phosphore	/	0,6 mg/l	0,8 mg/l	90%	44,0%	8,0%	/

La qualité du rejet est bonne sauf lors de la période de mai-juin. Le rejet est alors très au-dessus des normes pour les paramètres DBO5 et DCO, ce qui entraîne le déclassement de la station d'épuration.

La raison principale de ce déclassement est la panne survenue sur la turbine d'aération entre le mois de mars et de juin, soit pendant 4 mois. La mise en place d'un hydroéjecteur n'a pas permis d'obtenir un bon traitement.

Une bonne qualité du traitement, sauf pendant la période de panne de la turbine, ce qui entraîne une non conformité du rejet

Une station jugée non conforme par la Police de l'Eau

La Police de l'Eau a indiqué en avril 2020 que la station était conforme en collecte, traitement mais non conforme en performance. Elle a mis en demeure le syndicat de faire des études et des travaux avant fin 2019 et jusqu'en fin 2021.

IV.2 - LA STATION DE LE TOURNE / LANGOIRAN – COMMUNES DE LE TOURNE, TABANAC ET LANGOIRAN

Cette station d'une capacité nominale de 2 000 équivalents habitants (partiellement 3 000) fonctionne sur le principe des boues activées. Elle a été mise en service en 1979.

Après traitement, son rejet rejoint la Garonne. Les boues sont déshydratées par une table d'égouttage avec ajout de polymères, stockage en silo et reprises vers une filière de compostage après déshydratation par une unité mobile.

Suite à l'arrêté de rejet de septembre 2018, le Syndicat a entrepris en 2019 de gros travaux de rénovation avec la création d'une nouvelle filière eau pour une capacité de 3 000 eq.hab. Cette nouvelle station a été mise en service en décembre 2019. Les indications de ce paragraphe sont donc établies en fonction de l'ancien arrêté et le fonctionnement de l'ancienne station.

Cette station a fait l'objet en 2019 de 12 contrôles de l'exploitant et d'une visite du SATESE pour l'auto-contrôle.

Une station en grande partie agrandie en 2019

Tableau 1 : Pollution reçue - Taux de saturation

Paramètres	Capacité nominale	Charges moyennes reçues			Taux moyen de saturation	
		2018	2019	% évol	2018	2019
Équivalent habitant	2 000	1 457	1 583	8,7%	72,8%	79,2%
Volume (m3/j)	300	297	289	-2,7%	99,0%	96,3%
DBO5 (kg/j)	120	77,9	96	23,2%	64,9%	80,0%
DCO (kg/j)	240	203,5	234	15,0%	84,8%	97,5%
MES (kg/j)	140	96,3	84	-12,8%	68,8%	60,0%
Azote (kg/j)	28	26	26	0,0%	92,9%	92,9%
Phosph. (kg/j)	10	2,9	3	3,4%	29,0%	30,0%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

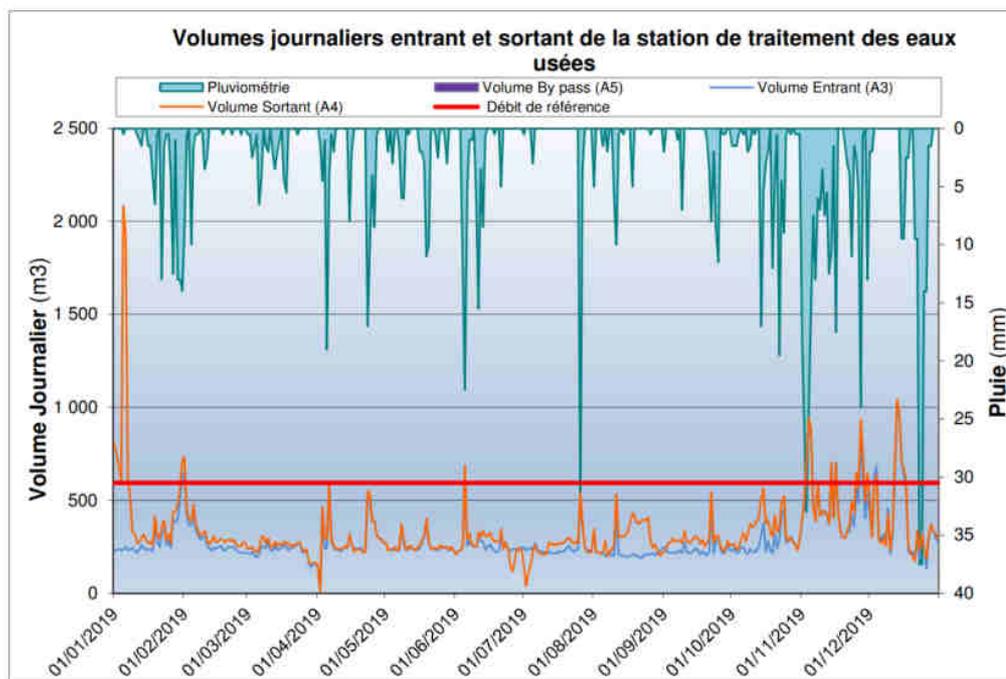
La station atteint un taux de saturation de l'ordre de 79 %, en hausse par rapport aux années précédentes. Elle est par contre saturée d'un point de vue hydraulique.

Elle reste sensible aux entrées d'eaux parasites avec une valeur moyenne proche de sa capacité nominale. Le débit maximal entrant mesuré en 2019 dépasse les 2 000 m³/j, soit 8 fois son débit nominal. Le débit moyen est de 290 m³/j, soit 64 % de la nouvelle capacité de la station.

La station de Le Tourne reçoit régulièrement plus que sa capacité hydraulique. Elle atteint 79 % de sa charge organique

La station n'a cependant été en surcharge hydraulique par rapport à la capacité nominale que pendant 5,2 % du temps (13 j et 4 % en 2018, 112 j et 31 % en 2017). Le volume total mesuré en entrée est de 105 654 m³ en 2019 (107 823 m³ en 2017 et 108 597 m³ en 2018).

Le graphique ci-après montre très bien les augmentations de débits lors des épisodes pluvieux. Mais aussi par nappe haute (période hivernale).



Le SATESE, confirmé par les visites des installations réalisées par le Syndicat, indique de nombreux dysfonctionnement de la gestion et de l'entretien de cette station par le délégataire pendant la période des travaux. Ces défauts ont fait l'objet d'une mise en demeure.

Il a été réalisé 12 bilans sur cette station. Les résultats sont les suivants :

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	Moyen	Moins bon	Normatif	Moyen	Moins bon	
Volume	300,0 m3/j	289,0 m3/j	499,0 m3/j	/	/	/	/
DBO5	25,0 mg/l	4,0 mg/l	11,0 mg/l	80%	98,7%	96,7%	100%
DCO	125,0 mg/l	38,0 mg/l	71,0 mg/l	75%	95,0%	90,4%	100%
MES	30,0 mg/l	5,5 mg/l	11,6 mg/l	90%	98,0%	94,6%	100%

Des rendements d'épuration corrects et une conformité des performance indiquée par la Police de l'Eau pour 2019

Le rejet est conforme aux normes de cette station aussi bien en concentrations qu'en rendements.

La Police de l'Eau a déclarée la station conforme en collecte, traitement et performance pour 2018 et 2019.

IV.3 - LA STATION DE CAPIAN – COMMUNE DE CAPIAN

Cette station d'une capacité nominale de 700 équivalents habitants fonctionne sur le principe des lits plantés de roseaux avec 1 prétraitement et 2 étages de lits. Elle a été mise en service en 2010. Seulement une partie des lits est actuellement alimentée pour tenir compte du faible nombre d'abonnés raccordés.

Après traitement, son rejet s'effectue vers le ruisseau de l'Artolie après passage en été dans une lagune d'infiltration. Les boues formées se stabilisent en fond du premier bassin et doivent faire l'objet d'un curage lorsque le niveau atteint est trop important. Il n'y a pas de débitmètre permanent, ce qui ne permet donc pas de connaître les débits arrivants.

Cette station n'a fait l'objet en 2019 (comme depuis 2012) que d'un bilan de l'exploitant et de 1 visite du SATESE. On restera donc prudent sur des données issues d'une seule analyse par an, avec une station qui monte progressivement en charge. Les résultats montrent une diminution de la charge entrante, ce qui n'est pas cohérent avec le nombre de personnes raccordée.

Le SATESE indique que l'exploitation nécessite d'être améliorée à (cahier d'exploitation incomplet), mais surtout de veiller à lutter contre les plantes indésirables, les colmatages des lits et les chemins d'écoulement préférentiels.

La charge arrivant sur la station représente 148 habitants, ce qui correspond moins de la moitié des abonnés raccordés.

Le seul bilan de 2019 montre une diminution de la charge entrante avec seulement 21 % de saturation.

Paramètres	Capacité nominale					Taux moyen de saturation		
		2017	2018	2019	% évol	2017	2018	2019
Équivalent habitant	700	366	165	148	-10,7%	52,3%	23,6%	21,1%
Volume (m3/j)	105	28,5	27,2	18,6	-31,6%	27,1%	25,9%	17,7%
DBO5 (kg/j)	42	12,5	8,12	6,7	-17,5%	29,8%	19,3%	16,0%
DCO (kg/j)	84	50,7	24,4	22,1	-9,4%	60,4%	29,0%	26,3%
MES (kg/j)	49	32,7	11	10,3	-6,4%	66,7%	22,4%	21,0%
Azote (kg/j)	9,8	5,53	2,32	2,43	4,7%	56,4%	23,7%	24,8%
Phosph. (kg/j)	3,5	0,6	0,26	0,27	3,8%	17,1%	7,4%	7,7%

Nota : Le calcul de la charge en équivalent habitants est fait sur les valeurs DBO5, DCO et MES

La qualité du rejet lors de cette unique analyse montre que la station respecte ses objectifs

Paramètres	Qualité du rejet			Rendement de la station			Conformité
	Normatif	2018	2019	Normatif	2018	2019	
Volume	105,0 m3/j	27,2 m3/j	18,5 m3/j	/		/	/
DBO5	25,0 mg/l	12,0 mg/l	5,0 mg/l	94%	96,0%	99,0%	100%
DCO	90,0 mg/l	63,0 mg/l	80,0 mg/l	89%	91,0%	95,0%	100%
MES	25,0 mg/l	3,0 mg/l	7,0 mg/l	95%	98,0%	99,0%	100%

La Police de l'Eau a classée conforme cette station pour 2019.

Des rejets conformes aux normes

Les mesures sur le milieu naturel en 2019 ont montré un impact de la station sur les paramètres phosphore, ce qui est normal car la station n'est pas prévue pour traiter cet élément, mais aussi nitrites et l'ammonium, ce qui montre des dysfonctionnements de la station. Le ruisseau (Le Rau) où sont actuellement faits les analyses pouvant être à sec en amont de la station, la Police de l'Eau a demandé de décaler ces mesures en amont et aval de la confluence du Rau et de l'Artolie.

Une filière boues par déshydratation et valorisation en compostage

IV.4 - LA FILIÈRE BOUES

Comme indiquée précédemment, la filière boues retenue est celle de la déshydratation par table d'égouttage et stockage dans un silo sur la station de Le Tourne et par lits filtrants sur celle de Lestiac. En 2018, le géotube de la station de Lestiac a été vidé alors qu'il contenait des boues produites en 2017.

Boues					
Tonnes de MS produites	25,43	13,39	37,03	37,62	34,85
Station de Lestiac	12,9	3,7	12,9	18,8	17,4
Station de le Tourne	12,53	9,69	24,13	18,8	17,5
Tonnes de MS évacuées			30,9	50,8	25,9
Volume (m³/an)	526	2 446	2 489	4 382	4 373
Siccité	0,0%	0,0%	1,2%	1,2%	0,6%
Conformité	100%	100%	100%	100%	100%
Valeurs théoriques de la production de boues					
Habitants raccordés	4 144	4 151	4 209	4 442	4 361
Boues pour 15 kg/an/hab	62,2	62,3	63,1	66,6	65,4
Ratio théorique / réel	40,9%	21,5%	58,7%	56,5%	53,3%
DBO5 reçus t/an	52,3	56,4	65,7	52,6	59,5
Boues pour 0,7 kg/kg DBO5	36,6	39,5	46,0	36,8	41,7
Ratio théorique / réel	69%	34%	81%	102%	84%
Autres sous-produits					
Sables (t/an)	12,5	81	3,45	3,45	10,16
Graisses (m³/an)	49 m3	43 m3	124 m3	124 m3	63 m3
Refus de dégrillage (t/an)	3,1	3,5	5,8	5,8	

Une production réelle de boues inférieure à la valeur théorique indiquant des pertes de boues

100 % de conformité de la filière

Les boues de la station de Capian sont pour l'instant stockées sur d'évacuation ne devrait pas intervenir avant plusieurs années en raison du type de station (lits à roseaux) et de la faible charge reçue. Le SATESE signale qu'un des lits est plus fortement chargé que les autres

Le tableau ci-dessus donne les valeurs de production de boues et des autres sous-produits. Il indique aussi la production de boues théorique en fonction du nombre de raccordés et de la quantité de DBO5 arrivant sur les stations. On constate que, la production réelle de boues est plus faible que la valeur théorique, laissant supposer des pertes de boues.

La production de boues est donc conforme, ce qui signifie moins de départ dans le milieu naturel. En 2018, la valeur au-dessus de 100 s'explique par la vidange du géotube mais avec des boues produites en 2017.

Le taux de conformité de la filière boues est de 100 %, car toutes les boues sont traitées selon une filière autorisée.

V - LES TRAVAUX ET PROJETS

En 2019, le Syndicat a modernisé et agrandi la station de Le Tourne – Langoiran la faisant passer à une capacité de 3 000 eq.hab. Cette nouvelle station a été réceptionnée en décembre 2019.

Il a aussi été nécessaire de réhabiliter en urgence quelques secteurs dont celui en amont de la station d'épuration de Le Tourne.

De nouveaux réseaux ont été réalisés dans le secteur du Chemin de Lavergne à Capian et Av. du Chêne vert à Paillet.

Suite aux différents échanges avec la Police de l'Eau, il est prévu les travaux suivants :

- Remise fin novembre 2020 d'un rapport sur le fonctionnement de la station d'épuration de Lestiac et donnant des pistes d'amélioration à apporter ;
- En début 2021 : mise en place de débitmètre sur 13 postes de refoulement afin de suivre l'évolution des entrées d'eaux parasites et répondre ainsi à l'obligation de réaliser un diagnostic permanent.
- Les années suivantes : selon les résultats de cette étude, détermination plus précise des secteurs responsables des entrées d'eaux les plus importantes et mis en place d'un programme d'amélioration et de réhabilitations

VI - LES INDICATEURS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE

Le décret 2007-675 du 2 mai 2007 a précisé les éléments mesurant la performance des services d'assainissement qui doivent être présentés dans le rapport annuel. Les valeurs des indices du présent document sont conformes à ce texte. Il n'a été repris dans le texte du rapport que le résultat des calculs des indices, ceux-ci étant détaillés en annexe.

VI.1 - LES INDICES GÉNÉRAUX

Comme indiqué ci-dessus, on peut retenir les indices suivants :

- Taux de desserte (abonnés raccordables / habitations) : **62 %**
- Taux de collecte (abonnés raccordés / abonnés raccordables) : **97,6 %** (valeur 2010)
- Schéma réalisé et approuvé en 1999 modifié partiellement en 2016
- Capacité et conception des stations conformes à la réglementation mais conformité de la performance que pour les stations de Capian et Le Tourne (Données 2019 de la Police de l'Eau).
- Taux de conformité des stations de **0 %** et index P254.3 de **60,5 %**.

VI.2 - INDICES CONCERNANT LES RÉSEAUX

Depuis 2008, les plans du réseau ont été intégrés à un Système d'Information Géographique (SIG), ce qui permet à l'exploitant de mettre à jour directement les plans sur informatique.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux est de **110** sur un total possible de 120 (75 en 2016), le référentiel ayant été modifié en 2013 (voir annexe). Ce résultat enfin correct résulte principalement de la mise à jour du SIG.

Depuis 2015, des renouvellements de réseaux pour un total de 0,863 km, en particulier en amont des 2 stations, ce qui donne **un taux moyen de renouvellement** des conduites sur 5 ans de **0,48 %** alors qu'il n'était que de 0,07 % en 2013 et 0,56 en 2018, les renouvellements avant 2015 n'étant plus pris en compte dans le calcul.

Une connaissance des réseaux enfin correcte

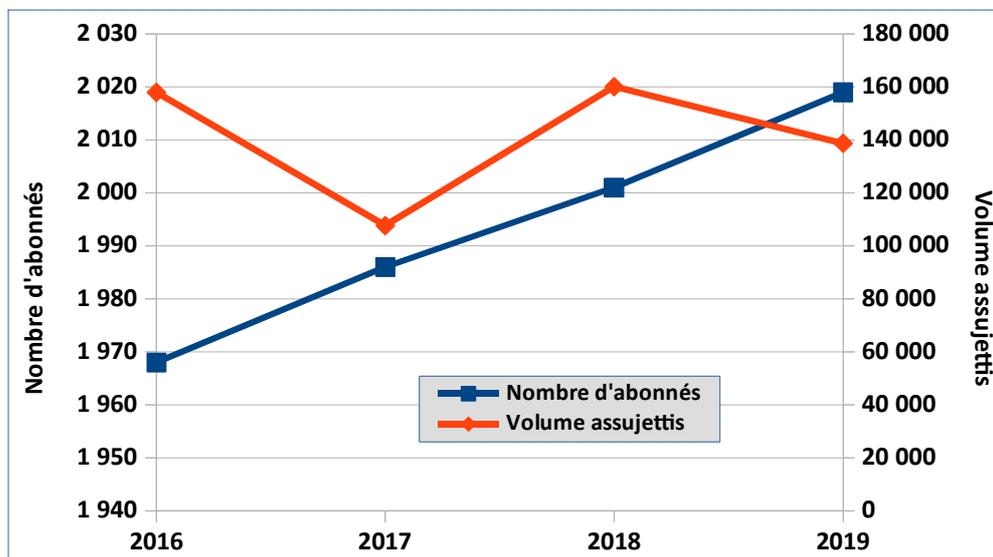
Un service qui s'améliore

L'absence du suivi précis des déversements par les déversoirs d'orage et de seulement **20 sur 120**. Cet indice, identique à celui des années précédentes, ne pourra se rapprocher de la note maximale qu'après mise en place des équipements de mesures et de suivi.

Le taux de curage fréquent s'établit à 0 pour 1 000 km de réseau en l'absence de secteur nécessitant de passer plus d'une fois dans l'année (Il était de plus de 16 de 2015 à 2017 avec 6 secteurs repérés).

VI.2.1 - Les indices concernant les abonnés

Le nombre d'abonnés et les volumes assujettis suivent les courbes suivantes :



On constate sur ce graphique que les données sur les volumes assujettis ne sont pas cohérentes avec l'augmentation des abonnés.

Les données clientèle sont les suivantes :

Des réclamations qui augmentent

Désignation	2017	2018	2019	Variation en %
Nombre total d'abonnés	1 986	2 001	2 019	0,9%
Nombre de contacts avec un client	3 374	2 427	2 078	-14,4%
Nombre de contacts écrits avec un client	578	495	426	-13,9%
Nombre de visites en agence	18	8	7	-12,5%
Nombre de réclamations écrites	43	51	60	17,6%
Nombre total de réclamation	370	379	325	-14,2%
Nombre d'abonnés mensualisés	823	1 004	1 080	7,6%
Taux de mensualisation	41,4%	50,2%	53,5%	6,6%
Montant des impayés à 6 mois	32 078 €	185 650 €	73 880 €	-60,2%
Créances irrécouvrables	944,00	6 680,00	13 060,00	95,5%
Taux d'impayés	6,07 %	2,91 %	5,03 %	72,9%

Un taux d'impayés élevé

Le taux d'impayés se maintient à la valeur de 5,03 %, ce qui est très fort par rapport à d'autres secteurs et la moyenne nationale de 2,45 %.

Cette année, le montant des créances irrécouvrables est élevé car la direction nationale du délégataire a décidé d'apurer les comptes. Cette valeur correspond à des factures non honorées soit par départ des abonnés avant règlement, soit pour de réels problèmes de précarité des abonnés concernés.

Pour ces derniers, il a été fait usage du fond départemental de solidarité pour 9 dossiers et un montant de 272,41 €.

Il n'est pas signalé en 2019 d'abonnés qui ont subi des dégâts suite à des débordements des réseaux d'eaux usées, soit un taux de 0 pour 1 000 habitants.

Des réclamations en augmentation

Le calcul du nombre de réclamations reçues par le délégataire donne **abonnés**, en ne tenant compte que les 60 réclamations écrites comme prévu par la réglementation.

Ce taux est élevé et s'accroît encore cette année. Les causes des contacts et réclamation sont les suivantes :

Des réclamations principalement sur les aspects « clientèle » ou information et en augmentation sur les travaux

Motifs du contact	2017	2018	2019	Répartition
Gestion du contrat	484	317	183	9,4%
Facturation	288	313	292	15,1%
Encaissement	1 269	688	571	29,5%
Travaux	38	23	30	1,5%
Information	1 258	1 054	822	42,4%
Autres	37	32	40	2,1%
TOTAL	3 374	2 427	1 938	

On notera le très grand nombre de contacts en 2017 sur la partie encaissement en raison du transfert du contrat de Nantaise à SUEZ.

VII - LES INDICATEURS FINANCIERS DU SERVICE

VII.1 - TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT

VII.1.1 - Préambule

Le tarif payé pour l'assainissement collectif par chaque abonné comprend une part pour la collectivité, une part pour l'exploitant et la TVA. Ces factures sont calculées en fonction de la consommation d'eau potable..

Chaque abonné paye deux factures d'assainissement collectif par an :

- une facture prévisionnelle basée sur une estimation à partir des consommations de l'année précédente ;
- une facture définitive lors de la relève des compteurs et qui comprend la prime fixe du second semestre ainsi que la part variable correspondant au volume réellement consommé, diminué du volume pris en compte pour la première facturation.

Il est rappelé que la redevance d'assainissement peut s'appliquer à partir de la mise en service du réseau desservant un abonné, que celui-ci ait réalisé ou non la partie privée de son branchement. Après 2 ans, l'absence d'un raccordement conforme peut entraîner un doublement de la redevance (Article L35-5 du Code de la Santé Publique).

En 2012 le taux de TVA du service assainissement est passé de 5,5 % à 7 % alors que celui du service de l'eau n'a pas changé. En 2014, le taux de TVA est passé à 10 %.

Le changement de délégataire au 1^{er} janvier 2013 a modifié le prix de la part délégataire.

VII.1.2 - La part de la collectivité

La part pour la collectivité sert à couvrir les frais financiers des investissements (emprunts, prévisions pour les réalisations futures,..) ainsi que le fonctionnement du Syndicat. Ce prix est fixé annuellement par délibération de la collectivité en fonction des besoins.

En raison des besoins du service et du déficit prévisible du budget, le Syndicat a augmenté fortement sa part pour l'année 2013. Pour l'année 2020 (délibération du 23 décembre 2019), le Syndicat a fixé les tarifs suivants :

2019	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Variation en % 2018/2019	Variation en valeur
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	21,00 €/an	5,00%	1,00 €/an
Consommation	1,820 €/m ³	1,820 €/m ³	2,060 €/m ³	13,19%	0,2400 €/m ³

Le tarif ci dessus a été augmenté à 2 €/m³ en avril 2018.

VII.1.3 - La part de l'exploitant

Conformément au contrat d'affermage, la part de l'exploitant comprend aussi une part fixe et une part proportionnelle. Cette redevance sert à couvrir les frais d'exploitation.

Deux factures par an pour le service de l'assainissement

Une augmentation importante de la part Syndicale en 2013 pour faire face aux investissements puis une progression de 2 % à 10 % par an

Une diminution importante de la part de l'exploitant lors du changement de contrat

L'augmentation annuelle suit une formule de calcul qui intègre l'énergie, des salaires et des travaux. Elle est fixée par le contrat d'affermage qui lie l'exploitant au Syndicat. Cette formule a fait l'objet d'une négociation lors de la mise en concurrence des entreprises délégataires.

À partir du 1^{er} janvier 2013, le tarif est celui du nouvel exploitant. Il est décomposé en 3 classes de consommation.

Une augmentation de la part délégataire de 1,52 % en 2019 et 2,6 % en 2020

2019	Prix au 1er janvier 2018	Prix au 1er janvier 2019	Prix au 1er janvier 2020	Variation en % 2018/2019	Variation en valeur
Abonnement					
Tous	19,38 €/an	19,68 €/an	20,20 €/an	2,64%	0,52 €
Consommation					
0 à 60 m ³	0,8710 €/m ³	0,8840 €/m³	0,9080 €/m ³	2,71%	0,02 €
61 à 100 m ³	1,2860 €/m ³	1,3050 €/m³	1,3400 €/m ³	2,68%	0,04 €
> 100 m ³	1,5960 €/m ³	1,6210 €/m³	1,6630 €/m ³	2,59%	0,04 €

Le tarif du délégataire augmente de 1,6 à 2,6 % par an selon l'évolution des index de la formule de révision.

VII.1.4 - Les taxes

Le service de l'Assainissement étant un service à caractère industriel et commercial, il était soumis à une TVA de 5,5 % jusqu'en 2011 mais ce taux est passé à 7 % en 2012 et 10 % en 2014 ;

Une TVA à 10 % et une redevance Agence de l'Eau stabilisée

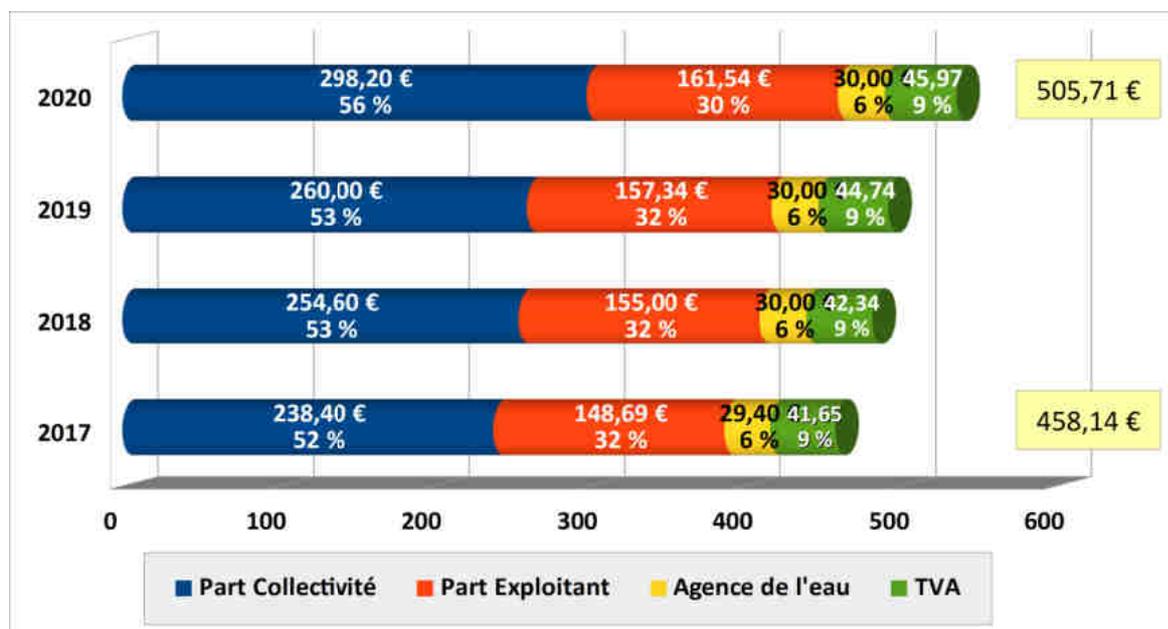
La "Redevance Préservation" et la "Contre Valeur Pollution" perçues par l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour financer les investissements nécessaires à la préservation et à l'amélioration de la qualité des Eaux sont prélevées sur la facture d'eau potable, même si elle concerne en partie l'assainissement. Depuis 2007, s'ajoute une nouvelle taxe de "Modernisation des réseaux de collecte". Cette redevance s'est stabilisée en 2018 avec une valeur de 0,250 €/m³.

VII.1.5 - Récapitulatif

Comme le demande la réglementation, les données ci-dessous correspond à une facture type pour une consommation annuelle de 120 m³/an, ce qui correspond à la moyenne nationale pour une famille de résidents permanents (données INSEE).

Le graphique ci-dessous donne la répartition des coûts d'une facture de 120 m³.

Composant d'une facture assainissement de 120 m³/an



Envoyé en préfecture le 08/12/2020
 Reçu en préfecture le 08/12/2020
 Affiché le 
 ID : 033-200080687-20201123-DEL2020020-DE

2019	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	variation en % 2019/2018	variation en % 2019/2020
Part collectivité					
Abonnement	20,00 €/an	20,00 €/an	21,00 €/an	0,00%	5,00%
Consommation	1,9550 €/m3	2,0000 €/m3	2,0600 €/m3	2,30%	3,00%
Part exploitant					
Abonnement	19,38 €/an	19,68 €/an	20,20 €/an	1,55%	2,64%
Consommation					
0 à 60 m ³	0,871 €/m3	0,884 €/m3	0,908 €/m3	1,49%	2,71%
60 à 100 m ³	1,286 €/m3	1,305 €/m3	1,340 €/m3	1,48%	2,68%
> 100 m ³	1,596 €/m3	1,621 €/m3	1,663 €/m3	1,57%	2,59%
Taxes et redevances					
TVA	10,00%	10,00%	10,00%		
Pollution	0,2500 €/m3	0,2500 €/m3	0,2500 €/m3	0,00%	0,00%

Ces données conduisent à une facture moyenne pour 120 m³ :

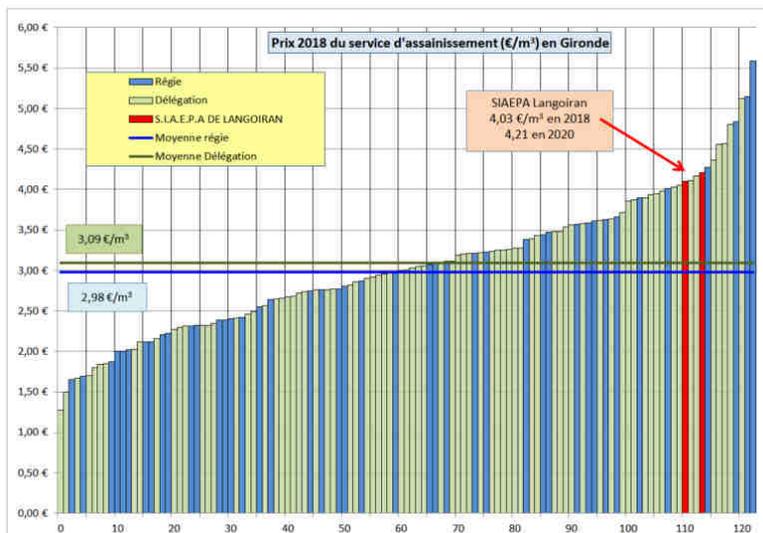
Facture type pour une consommation de 120 m³/an

	Prix janvier 2019	Prix janvier 2020	Variation en %	Montant en €/ m3
Part collectivité				
Abonnement	20,00 €	21,00 €	/	0,18 €
Consommation	240,00 €	247,20 €	3,00%	2,06 €
Part exploitant				
Abonnement	19,68 €	20,20 €	2,64%	0,17 €
Consommation	137,66 €	141,34 €	2,67%	1,18 €
Sous total hors taxes	417,34 €	429,74 €	2,97%	3,58 €
Taxes et redevances				
Redevance Pollution	30,00 €	30,00 €	0,00%	0,25 €
TOTAL				
TOTAL Eau hors TVA	447,34 €	459,74 €	2,77%	3,83 €
TVA à 10%	44,73 €	45,97 €	2,77%	0,38 €
TOTAL TTC	492,07 €	505,71 €	2,77%	4,21 €

Le prix moyen de l'eau pour une consommation de 120 m³/an est de 4,21 €/m³ TTC (3,58 €/m³ HT), soit un total TTC de 505,71 €/an (1er janvier 2020)

Le poids de la part fixe (abonnement) est de 9,6 %, soit en dessous du seuil légal des 30%

Par rapport aux autres services de la Gironde, le SIAEPA de Langoiran se classe dans les 10 services les plus chers, avec plus de 1 €/m³ au-dessus de la moyenne (données 2018).

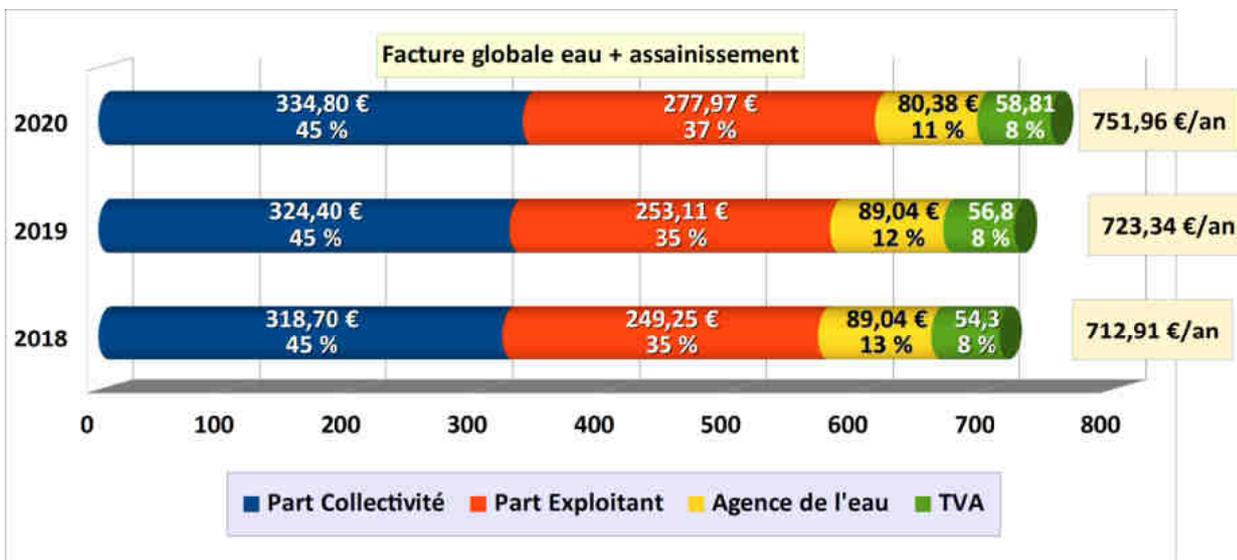


Si l'on rajoute le prix de l'eau potable, le prix moyen TTC du m³ en 2019 est de 6,03 €/m³ (total annuel de 723,34 € TTC), à comparer avec le montant moyen de 5,17 €/m³ soit 620,40 €/an en Gironde en 2018.

Ces montants passent à 751,96 € et 6,26 €/m³ pour l'année 2020, soit 1,10 €/m³ au-dessus du prix moyen.

La facture globale eau + assainissement se décompose ainsi :

En 2019, un montant annuel de la facture 120 m³ eau + assainissement de 723,34 € TTC, soit un prix de 6,03 €/m³



VII.2 - BILAN FINANCIER DU SERVICE

VII.2.1 - Les recettes du service de l'Assainissement

En 2019, le service comptabilise 138 740 m³ vendus (147 215 m³ en 2017 et 160 053 m³ en 2018).

Conformément aux éléments financiers décrits ci-dessus, les recettes du service d'assainissement peuvent être estimées dans le tableau suivant (hors PFAC) :

2019	Syndicat	Exploitant	
Nombre d'abonnés	2 001		
Volume vendu	138 740 m ³		
Prix abonnement	20,00 €/an	19,68 €/an	
Prix au m ³	2,0000 €/m ³	1,1470 €/m ³	
Recettes			TOTAL
Part fixe	40 020,00 €	39 379,68 €	79 399,68 €
Consommation	277 480,00 €	159 134,78 €	436 614,78 €
Total théorique	317 500,00 €	198 514,46 €	516 014,46 €
CARE 2019	311 083,00 €	168 503,00 €	479 586,00 €
Rappel CARE 2018	349 790,00 €	197 949,00 €	547 739,00 €
Différence	-38 707,00 €	-29 446,00 €	-68 153,00 €

Une recette du Syndicat et de l'exploitant en baisse et qui est loin de la valeur théorique

Nota : Ces chiffres ne correspondent pas au budget qui intègre des montants correspondant à deux exercices, en fonction des dates de reversement de la part collectivité par l'exploitant, en particulier en raison du solde du marché précédent.

Les recettes du délégataire sont anormalement basses et en baisse de plus de 100 000 € par rapport à 2017 alors que le nombre d'abonnés et le tarif augmente. On retrouve ici la supposition d'une mauvaise relève.

VII.2.2 - Compte administratif

Conformément au Compte administratif voté par le Comité Syndical, on peut retenir le bilan financier suivant (balance : recettes - dépenses) :

2019

	Exploitation		
Résultat exercice 2019	Dépenses	162 986,76 €	1 402 121,40 €
	Recettes	487 056,01 €	2 128 753,82 €
	Balance	324 069,25 €	726 632,42 €
Report exercice 2018	81 517,15 €	9 443,58 €	90 960,73 €
Résultat cumulé au 31/12/2019	405 586,40 €	736 076,00 €	1 141 662,40 €
Reste à réaliser (dépenses - recettes)		488 397,00 €	488 397,00 €
Clôture exercice 2019	405 586,40 €	247 679,00 €	653 265,40 €

Un compte administratif qui s'équilibre avec une petite marge pour des travaux

Ce compte administratif montre que les recettes arrivent à compenser les dépenses et que l'exercice est à l'équilibre, même si ce dernier est précaire en face des investissements à réaliser. L'augmentation de la part syndicale trouve ici sa justification pour continuer de faire des travaux.

VII.2.3 - Évolution de la dette

Le Syndicat a dû faire face à de gros besoins financiers, en particulier pour la station d'épuration de Le Tourne. Il a donc été réalisé les opérations financières suivantes :

De gros besoins financiers avec de nouveaux emprunts

- 2018 : un emprunt de 82 700 € sur 20 ans au taux de 1,90 % pour une annuité de 5 013,22 €/an
- 2019 : un prêt-relai de 2 ans d'un montant de 200 000 € au taux de 0,61 %. Cet emprunt sera totalement remboursé en décembre 2020
- 2019 : un prêt de 52 1746 € sur 20 ans au taux de 0,98 % pour une annuité de 2 885,54 €/an
- 2019 : un prêt de 1 100 000 € sur 25 ans au taux de 2,24 % pour une annuité de 63 003,69 €/an avec un décalage du remboursement du capital en 2023 (paiement d'une partie des intérêts seulement) afin de régler l'emprunt relais.

En fonction de ces résultats et en intégrant les avances remboursables de l'Agence de l'Eau, l'encours de la dette est de 2 616 548,41 € en 2019. Il augmente donc de plus de 1 247 000 € par rapport à 2018. La dette s'étale aussi avec des emprunts longs.

Des annuités de la dette de 124 € par abonné

Les données du compte administratif permettent d'arriver aux résultats suivants :

Année	2018	2019	Variation
Encours de la dette	1 369 481,41 €	2 616 548,41 €	1 247 067,00 €
Remboursement annuel	245 297,59 €	250 310,81 €	5 013,22 €
dont capital	182 982,59 €	193 797,17 €	10 814,58 €
dont intérêts	62 315,00 €	56 513,64 €	-5 801,36 €
Nombre d'abonnés	2 001	2 019	18
Dette par abonnés	684,40 €	1 295,96 €	611,56 €
Remboursement annuel par abonné	122,59 €	123,98 €	1,39 €

Comme indiqué en annexe, la durée d'extinction de la dette en fonction des éléments du budget 2019 est de 2,1 ans mais ce chiffre est peu significatif en raison des forts emprunts et du décalage des remboursements.

L'évolution estimée des annuités de la dette (hors nouvel emprunt) sur les prochaines années est donnée ci-après.

Une dette qui diminue à partir de 2024

On constate une augmentation jusqu'à un pic de 480 000 €/an d'annuités en 2020 en raison du remboursement des 200 000 € du prêt relais, puis des chutes successives pour arriver à 200 000 € en 2024 puis un plateau à 71 000 € de 2029 à 2038, un autre plateau à 63 000 € pour finir les emprunts en 2044.

Le Syndicat va donc récupérer des capacités financières dans 4 ans.

L'état de la dette est détaillé ci-dessous :

Evolution des annuités de la dette assainissement



N°	Année début	Libellé	Prêteur	Durée	Taux	Durée restante	Date fin	Montant initial	Montant restant dû	Annuité de l'année 2019		
										Capital	Intérêts	Annuité
1	2002	Tvx	Dexia	19 ans	5,51%	2	2021	174 401,68 €	25 474,93 €	11 748,61 €	2 051,02 €	13 799,63 €
2	2014	Tvx	CA	9 ans	4,71%	4	2023	71 706,42 €	30 350,75 €	6 754,03 €	1 747,64 €	8 501,67 €
3	2009	Bourg Tabanac	CA	19 ans	5,35%	9	2028	300 000,00 €	165 354,57 €	14 030,60 €	9 597,11 €	23 627,71 €
4	2005	Cap Horn	CE	18 ans	4,65%	4	2023	55 000,00 €	14 604,25 €	3 254,67 €	830,44 €	4 085,11 €
5	2005	Moulin	CE	18 ans	4,65%	4	2023	13 750,00 €	3 651,06 €	813,67 €	207,61 €	1 021,28 €
6	2005	Rouquey O	CE	18 ans	3,86%	4	2023	154 750,00 €	40 255,00 €	8 982,16 €	2 264,91 €	11 247,07 €
7	2005	ST lestiach	CE	18 ans	3,92%	4	2023	60 806,00 €	15 759,47 €	3 549,05 €	894,92 €	4 443,97 €
8	2004	Rouquey E	Dexia	18 ans	4,51%	3	2022	178 750,00 €	36 059,14 €	10 997,57 €	2 122,26 €	13 119,83 €
9	2012	Paillet	CA	15 ans	4,45%	8	2027	65 990,01 €	40 472,47 €	4 138,29 €	1 985,18 €	6 123,47 €
10	2018	Prêt 2018	CE	20 ans	1,90%	19	2038	82 770,00 €	79 329,41 €	3 440,59 €	1 572,63 €	5 013,22 €
11	2010	STEP Capian	CE	15 ans	3,14%	6	2025	192 000,00 €	85 417,94 €	12 758,44 €	3 082,74 €	15 841,18 €
12	2011	Tr1 Capian	CE	10 ans	3,79%	2	2021	125 180,00 €	28 684,48 €	13 561,53 €	1 601,12 €	15 162,65 €
13	2012	Tabanac	CM	15 ans	4,85%	8	2027	120 000,00 €	72 695,43 €	7 299,71 €	3 879,76 €	11 179,47 €
14	2015		CE	10 ans	2,15%	6	2025	50 000,00 €	31 211,30 €	4 825,47 €	774,79 €	5 600,26 €
15	2015		CE	10 ans	2,15%	6	2025	40 000,00 €	24 969,02 €	3 860,38 €	619,83 €	4 480,21 €
16	2015		CE	10 ans	1,93%	6	2025	50 000,00 €	30 668,81 €	4 778,11 €	684,13 €	5 462,24 €
17	2007	Pied Chateau	CE	19 ans	4,07%	7	2026	167 500,00 €	71 283,20 €	8 653,78 €	3 253,44 €	11 907,22 €
18	2007	Fontayne	CE	19 ans	4,07%	7	2026	87 500,00 €	37 237,49 €	4 520,63 €	1 699,56 €	6 220,19 €
19	2007	Giratoire	CE	20 ans	4,24%	8	2027	100 000,00 €	49 302,74 €	4 998,03 €	2 519,56 €	7 517,59 €
20	2008	STEP LeTourne	CE	15 ans	4,29%	4	2023	300 000,00 €	98 516,92 €	21 982,28 €	5 542,96 €	27 525,24 €
21	2008	Terrey	CE	15 ans	4,29%	4	2023	110 000,00 €	36 122,85 €	8 060,17 €	2 032,42 €	10 092,59 €
22	2019	STEP Tourne	CE	25 ans	2,24%	25	2044	1 100 000,00 €	1 100 000,00 €			
23	2002	Tvx	CE	21 ans	5,10%	4	2023	91 469,41 €	21 393,96 €	4 715,74 €	1 331,59 €	6 047,33 €
24	2019	Prêt relais	CE	2 ans	0,61%	2	2021	200 000,00 €	200 000,00 €			
25	2005	Rte Créon	Dexia	20 ans	3,46%	6	2025	162 000,00 €	58 914,23 €	8 702,29 €	2 339,53 €	11 041,82 €
26	2013	Paillet	Dexia	15 ans	5,29%	9	2028	102 237,02 €	67 566,74 €	5 750,62 €	3 878,49 €	9 629,11 €
27	2019	Prêt 2019	CM	20 ans	0,98%	20	2039	52 176,00 €	52 176,00 €			
28	2013		AGE	15 ans	0,00%	9	2028	66 202,50 €	48 548,50 €	4 413,50 €	0,00 €	4 413,50 €
29	2014	Capian	AGE	15 ans	0,00%	10	2029	28 372,50 €	22 354,10 €	1 594,72 €	0,00 €	1 594,72 €
30	2011	Tr30G	AGE	14 ans	0,00%	6	2025	23 920,93 €	9 568,45 €	3 721,03 €	0,00 €	3 721,03 €
31	2010	Bourg Tabanac	AGE	14 ans	0,00%	5	2024	55 815,50 €	18 605,20 €	1 891,50 €	0,00 €	1 891,50 €
TOTAL GÉNÉRAL								4 382 297,97 €	2 616 548,41 €	193 797,17 €	56 513,64 €	250 310,81 €

VIII - SYNTHÈSE GÉNÉRALE

La réglementation prévoit pour toutes les collectivités la production chaque année d'indicateurs de performance et de caractérisation technique et financière du service. Ces éléments sont commentés dans le texte ci-dessus et calculés dans l'annexe jointe.

Code fiche	Intitulé	Unité	Valeurs 2018	Valeurs 2019	Evolution 2018/2019	Valeurs ONEMA
A - Indicateurs descriptifs du service						
D201.0	Nombre d'habitants desservis	hab	4 442	4 543	/	/
D202.2	Autorisation de déversement industriel	U	0	0	/	/
D203.0	Quantité de boues	T MS	41,1	24,8	--	/
D204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (n+1)	€ / m3	4,10	4,21	--	2,23
B - Indicateurs de performance						
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	%	61,6	62,0	/	92,1
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	X / 120	110	83	--	49,3
P203.3	Conformité de la collecte	%	100	100	/	90
P204.3	Conformité des équipements des stations	%	100	100	/	92
P205.3	Conformité de la performance des stations	%	100	67	--	88
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	%	100	100	/	98,5
P207.0	Montant des abandons de créance	€/m ³	0,004	0,002	/	0,01
P251.1	Taux de débordement (pour 1 000 habitants)	Nb/1000	0,0	0,0	/	0,03
P252.2	Points de curage fréquent (pour 100 km)	Nb/100	0,00	0,00	/	0,62
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	%	0,72	0,48	--	0,1
P254.3	Taux de conformité des stations acte individuel	%	100,0	60,5	--	91,1
P255.3	Indice de connaissance des rejets	X / 120	20	20	/	54,2
P256.2	Durée d'extinction de la dette	an	2,9	2,1	/	4,4
P257.0	Taux d'impayés	%	2,91	5,03	--	2,45
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	Nb/1000	25,5	29,7	--	2,49

Données ONEMA 2018 : valeurs sur des services de taille similaire

Valeur en rouge : moins bon que les chiffres ONEMA ++ : évolution favorable -- : évolution défavorable

Ce tableau montre :

- **Une dégradation des paramètres sur les stations** en raison de la non-conformité de la station de Lestiac. La nouvelle station de Le Tourne et les études d'amélioration de la station de Lestiac devraient permettre de corriger ce point.
- Une quantité de boues produites trop faible par rapport à la théorie, signe de pertes de boues vers le milieu naturel ;
- Un indicateur de connaissance du réseau qui reste correct mais qui était surestimé car en réalité le délégataire ne connaît pas la date de pose de 165 tronçons sur les 896, soit 18 % et ne dispose d'aucune altimétrie. Le véritable score est donc de 83/120 et non pas de 110/120 comme annoncé.
- la disparition des points de curages fréquents ;
- Le taux de renouvellement qui se maintient car la collectivité poursuit des renouvellements des réseaux les plus anciens ou les plus dégradés ;
- Des réclamations de plus en plus nombreuses ;
- **Un taux d'impayés qui atteint des niveaux trop élevés**
- Le prix de l'eau pour la part assainissement a encore augmenté et reste très au-dessus des valeurs moyennes nationales.

La facture de 120 m³ pour la partie assainissement est de 492,07 € TTC en 2019 et 505,71 €/an en 2020 conduisant à un prix de l'eau (part assainissement) de 4,21 €/m³.

La facture eau + assainissement de 120 m³ en 2019 est de 723,34 € TTC, soit 6,03 €/m³. Elle est largement au-dessus des valeurs 2018 sur la Gironde, soit 5,17 €/m TTC

D'autres indications chiffrées sont données en annexe.

FICHE DE SYNTHÈSE DES INDICES DE PERFORMANCE ASSAINISSEMENT

Collectivité : **SIAEPA de Langoiran**
 Service : **Assainissement Collectif**
 Année : **2019**

A - Indices conformes aux décrets du 2 Mai 2007**1 - Taux de desserte - P201.1**

VP 056 : Nombre d'abonnés du service : **2 019** (2001 en 2018) Ratio AEP : 2,25 hab / abonné
D201.0 : Nombre d'habitants desservis : 4 543 (4442 en 2018)
VP 124 : Nombre potentiel d'abonnés : 3 259 (selon abonnés au réseau AEP)
P201.1 : Le taux de desserte est de : **62,0%** (valeur en 2018 : 61,6 %)

2 - Indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux usées - P202.2**A - Plan des réseaux**

Existence d'un plan complet des réseaux et autosurveillance
 Plan mis à jour annuellement

B - Inventaire des réseaux

Inventaire de 50% des réseaux et mise à jour
 Matériaux et diamètre connus (% de connus)
 Date de pose (% linéaire connu)

C - Compléments (si A + B > 40)

Altimétrie de la moitié du réseau
 Altimétrie au-dessus de 50%
 Localisation des ouvrages annexes
 Mise à jour inventaire équipements électromécanique
 Précision nombre de branchements par tronçon de réseau
 Récapitulatif et localisation des interventions
 Programme pluriannuel des inspections et réparations
 Mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10	X		10
5	X		5
TOTAL A			15
10	X		10
0 à 5	98%		5
0 à 15	81%		13
TOTAL A+B			43
10		x	
0 à 5	0%		0
10	X		10
10	X		10
10		X	
10	X		10
10	X		10
10		X	
TOTAL			83

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux eaux usées (P202.2) est de 83 sur 120

L'indice de l'année 2018 était de : 110 sur 120

3 - Conformité de la collecte des effluents, des équipements et de la performance des ouvrages d'épuration

Schéma d'assainissement : Réalisé : Oui Approuvé : Oui (en 1998 et 2000)
 Pollution de la zone collective : 121,14 kg/j de DBO5 (base 60 g / abonné potentiel)
 Pollution industrielle :
TOTAL 121,14 kg/j de DBO5

Existence d'un traitement respectant les articles R2224-10 à R2224-14 : Oui

Existence d'une surveillance respectant l'article R2224-15 : Oui

Nombre de bilans réalisés : 25	Le Tourne	Lestiac	Capian
Bilans conformes : 23	Autocontrôle : 12	12	1
	Conformité : 12	10	1
Bilans dans domaine de garantie : 25	100%	83%	100%
Bilans conformes dans DTG : 23	dans DTG 12/12	10/12	1/1

Données Police de l'Eau d'avril 2020 sur bilans 2019	Conformité collecte (P203.3)	Conformité équipement (P204.3)	Conformité performance locale (P205.3)	DBO5 en kg/j	2018
Le Tourne	100%	100%	100%	96	
Lestiac	100%	100%	0%	67	
Capian	100%	100%	100%	6,7	
Moyenne	100%	100%	67%	169,7	
Total pondéré de conformité des stations à l'acte individuel (P254.3)				60,5%	

Nota : ces données sont fournies par la Police de l'Eau. Les indicateurs ne sont pas valables pour les installations de moins de 2 000 eq.hab

4 - Indices réseaux de collecte

Nombre de kilomètre de réseau : 36,24 km

	2019	2018	2 017	2016	2015	Moyenne
Nombre de kilomètre renouvelé :	0,045	0,278	0,045	0,000	0,495	0,173

Nombre de demande d'indemnisation suite à débordement : 0

Point du réseau ayant nécessité plus de 2 interventions : 0

Total 0,863 km

	2019	2018	
P253.2 Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans	0,48%	0,56%	P253.2
P251.1 Taux de débordement pour 1 000 habitants	0,0%	0,0%	P251.1
P252.2 Taux de curage fréquent pour 100 km	0,0%	0,0%	P252.2

5 - Indice sur les ouvrages de traitement

Production théorique de boues : 65,4 t MS (15 kg MS/ eq.hab / an)

abonnés : 1 938

Production réelle de boues : 34,8 t MS soit 53,2 % (41,1 t en 2018)

Filière boues : déshydratation mobile et compostage

Conformité de la filière : **Oui****Boues éliminées par la filière : 24,8 t MS**

	2019	2018	
P206.3 Taux de conformité de la filière boues	100,0%	100,0%	P206.3

6 - Indices de connaissance des rejets au milieu naturel - P255.3**a - Indices de Base**

Identification des points de rejets potentiels (déversoir)

Evaluation du bassin amont aux déversements

Témoins des moments et importance des déversements

Réalisation de mesures de débit et pollution des rejets

Existence d'un rapport des dispositions de surveillance

Connaissance qualité du milieu récepteur et impacts rejets

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
20	X		20
10		X	
20		X	
30		X	
10		X	
10		X	
TOTAL			20

b - Indices complémentaires

Evaluation des rejets pluviaux en pseudo séparatif

Suivi pluviométrie et rejets pluviaux en unitaire

Points	Réponse		Total
	Oui	Non	
10		X	
10		X	
TOTAL			0

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3) est de 20 sur 120

L'indice de l'année 2018 était de : 20 sur 120

7 - Indices liés au fonctionnement du service

Nombre d'abonnés domestiques :	2 019 abonnés
Nombre de réclamation :	60 réclamations
Nombre de nouveaux branchements réalisés par délégataire :	0 nouveaux branchements
Délai contractuel d'ouverture du branchement :	15 jours
Nombre de non respect du délai d'ouverture :	0 Non respect

	2019	2018
P258.1 Taux de réclamation = Nombre de réclamation pour 1 000 abonnés	29,72	25,49
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%

8 - Indices financiers

Nombre d'abonnés :	2 019	Consommation :	1,9550 €/m3
Montant abonnement :	20,00 €/an	Volume facturé :	138 740 m3

Recettes Assainissement Collectif		Dépenses Assainissement Collectif	
Vente d'eau :	426 187,53 €	Frais généraux :	6 113,39 €
Taxes assainissements		Charge du personnel :	
Subventions d'exploitation :	12 423,06 €	Charges financières :	4 752,62 €
Recettes d'équipement :		Capital de la dette :	193 797,17 €
Recettes financières :	1 810 936,14 €	Travaux :	994 181,88 €
Report année n-1 :	90 960,73 €	Charges exception. :	
Divers :		Indemnités élus :	
TOTAL Recettes :	2 340 507,46 €	TOTAL Dépenses :	1 198 845,06 €
Bilan :	1 141 662,40 €	Reste à réaliser :	488 397,00 €
	Clôture Compte Administratif		653 265,40 €

Nota : Toutes les opérations budgétaires ne sont pas indiquées

	2019	2 018	Variation	
			en valeur	en %
Encours de la dette	2 616 548,41 €	1 369 481,41 €	1 247 067,00 €	91,1%
Recettes réelles	2 249 546,73 €	672 290,46 €	1 577 256,27 €	234,6%
Dépenses réelles	1 198 845,06 €	390 172,17 €	808 672,89 €	207,3%
Capital remboursé	193 797,17 €	182 982,59 €	10 814,58 €	5,9%

Montant des factures impayées (année n-1):	29 579,00 €	n= 9	2 018
Montant des abandons de créances :	272,41 €	0,002 €/m3	9 dossiers 588 052 €

	2019	2018
Epargne brute = recettes réelles - dépenses réelles hors capital remboursé	1 244 499 €	465 101,00 €
Durée d'extinction de la dette = rapport Encours / Epargne brute	2,1 ans	2,9 ans
Taux d'impayés (P257.0)	5,03%	2,91%

9 - Récapitulatifs - Code fiche selon circulaire du 28 Avril 2008

Code fiche	Intitulé	Valeur
A - Indicateurs descriptifs du service		
D. 201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	4 543
D. 202.2	Nombre d'autorisation de déversement industriel	0
D. 203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	24,8 t MES / an
D. 204.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 (N+1)	4,21 €/m3
B - Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par les réseaux	62,0%
P202.2	Indice de connaissance patrimonial du réseau	83 sur 120
P203.3	Conformité de la collecte	100,0%
P204.3	Conformité des équipements des stations	100,0%
P205.3	Conformité de la performance des stations	66,7%
P206.3	Taux de conformité d'évacuation des boues	100,0%
P207.0	Montant des abandons de créance ou fond de solidarité	0,002 €/m3
P251.1	Taux de débordement des effluents (pour 1 000 habitants)	0,0
P252.2	Nombre de points de curage fréquent (pour 100 km)	0,0%
P253.2	Taux moyen de renouvellement du réseau	0,48%
P254.3	Taux de conformité des stations à l'acte individuel	60,5%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	20 sur 120
P256.2	Durée d'extinction de la dette	2,1 ans
P257.0	Taux d'impayés sur la facturation de l'année précédente	5,03%
P258.1	Taux de réclamation (pour 1 000 abonnés)	29,7

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5e du territoire national).
Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

solitaires et un littoral d'environ 630 km.
Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitat éparé. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelque 7 000 communes, 25 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Siège

90 rue du Fédéra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
TEL.: 05 61 36 37 38 | Fax : 05 61 36 37 28

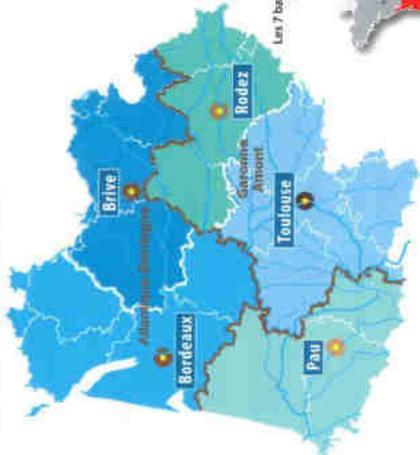
Délégations territoriales :

Atlantique-Duyulouge
4 rue du Professeur André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tel. : 05 56 11 19 99 - Fax : 05 56 11 19 98
Départements 10 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86
et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaleon-de-Larche
Tel. : 05 55 88 02 00 - Fax : 05 55 88 02 01
Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et citiers
7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tel. : 05 59 80 77 90 - Fax : 05 59 80 77 99
Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont
Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tel. : 05 65 75 56 00 - Fax : 05 65 75 56 09
12 • 30 • 46 • 48

7 bassins hydrographiques métropolitains
67 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tel. : 05 61 43 26 80 - Fax : 05 61 43 26 99
Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, rependre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr
et sur les réseaux sociaux



EN **IMMERSION**
L'eau a quelque chose à vous dire...

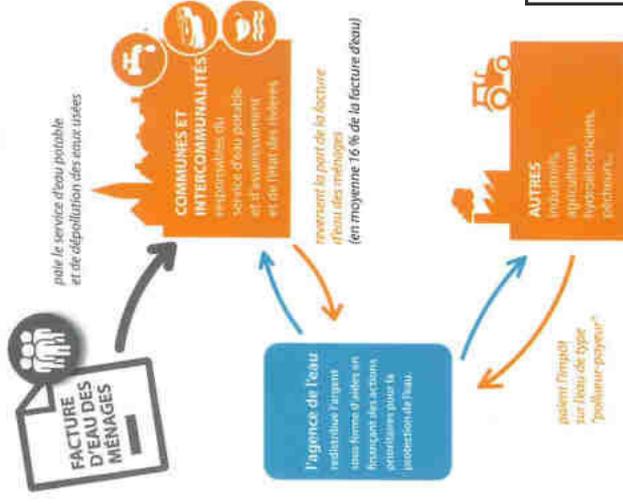
LES AGENCES DE L'EAU

L'agence de l'eau vous informe

Édition mars 2020
CHIFFRES 2019

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.13, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destinée notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2018).

- Les composantes du prix de l'eau sont :
- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
 - le service de collecte et de traitement des eaux usées,
 - les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
 - les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.servicetouscitoyens.fr



Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le
ID : 033-200080687-20201123-DEL2020020-DE

COMBIEN ONT CÔTÉ LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 248 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € - source agence de l'eau Adour-Garonne)

<p>0,10 € de redevance de pollution payés par les éleveurs concernés.</p> 	<p>2,60 € de redevance de pollution payés par les industriels (y compris les activités économiques concernées).</p> 	<p>67,70 € de redevance domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collectes).</p> 
<p>8,40 € de redevance de pollution offertes payés par les distributeurs de produits phyto-sanitaires et répécutés sur le prix des produits.</p> 	<p>100 € de redevances payées par l'agence de l'eau en 2019.</p> 	<p>0,50 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payés par les usagers concernés (généralistes).</p> 
<p>2,20 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants.</p> 	<p>5,10 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques (hors engrais).</p> 	<p>13,40 € de redevance payés par les collectivités, pour l'alimentation en eau.</p> 

À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2019 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau appointent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes, publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2019, elles ont représenté environ 222 millions d'euros.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) - source agence de l'eau Adour-Garonne

<p>5,30 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau.</p> 	<p>8,80 € pour l'animation des politiques de l'eau (études, concertations, réseaux de partenaires eau, clubs, information).</p> 	<p>35,30 € aux collectivités pour l'équipement des zones urbaines et rurales.</p> 
<p>14,40 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture.</p> 	<p>100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2019.</p> 	<p>12,80 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable.</p> 
<p>5,30 € aux collectivités et acteurs économiques pour la gestion quantitative de la ressource en eau.</p> 	<p>17,40 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques (en particulier des zones humides).</p> 	<p>0,70 € pour la solidarité internationale.</p> 

* S'y ajoutent le prélèvement opéré par l'Etat, le financement des opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Adour-Garonne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'Etat. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de 120 M€ ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Près de 32 M€ ont été consacrés en 2019 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- près de 17 M€ pour l'agriculture biologique pour 15.000 hectares,
- 5 M€ d'aide dans le cadre d'investissements,
- 3 M€ pour modifications de pratiques,
- 60 captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plans d'action territoriaux (PAT) mise en œuvre?
- 24 collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30000 »),
- plus de 2 M€ pour les paiements pour services environnementaux, expérimentation lancée cette année auprès de 385 exploitations pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

12 M€ ont été consacrés en 2019 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau, grâce à ces aides, 1,4 million de m³ ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés, 9 projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

57 M€ ont permis d'accompagner plus de 380 communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2019, près de 39 M€ ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- 600 km de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- plus de 70 ouvrages du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et le bon déroulement du transport des sédiments) ont été rendus franchissables,
- plus de 30 000 hectares de zones humides ont bénéficié d'une aide de l'Agence pour de la restauration, de l'entretien ou de l'acquisition.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

Près d'1 M€ ont permis d'améliorer le fond des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ 4 hectares ont été désimperméabilisés déaccordés du réseau public.

- 56 M€ ont été consacrés en 2019 aux investissements de dépollution domestique dont principalement des masses d'eau en mauvais état subissant une domestic forte,
- pour réduire les pollutions dispersées entreprises, des démarches collectives encouragées par l'Agence : près de 90 entreprises ont été mises en conformité, 2 en traitement de surface pour le secteur agricole se sont mises en rejet zéro. Ainsi 59 kg de dangereuses ont été supprimées.

Envoyé en préfecture le 08/12/2020

Reçu en préfecture le 08/12/2020

Affiché le

ID : 033-200080687-20201123-DEL2020020-DE